

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 057-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.173

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Schmidhauser, Interlaken) (porte-parole)
PLR (Vogt, Oberdiessbach)
PLR (Kohler, Spiegel b. Bern)
Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 23.03.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Flexibiliser les écoles à journée continue

Le Conseil-exécutif est chargé de vérifier :

1. que les qualifications des personnes encadrant les élèves dans les écoles à journée continue puissent être flexibilisées ;
2. que le coefficient d'encadrement dans les écoles à journée continue se situe dans le même ordre de grandeur que celui de l'école enfantine.

Développement :

Les écoles à journée continue sont un facteur important pour concilier vie professionnelle et vie de famille et doivent être un endroit où les enfants sont pris en charge.

Dans les écoles à journée continue, c'est donc l'encadrement des élèves qui est central et non pas leur niveau scolaire. Il ne faut pas les « écoliser » en y dispensant des leçons supplémentaires données par des enseignants et enseignantes qualifiés. L'école à journée continue pourrait

ainsi implicitement devenir la solution privilégiée pour la prise en charge des enfants : cela ne correspond pas à l'idée de base.

Il faut ainsi réduire le coefficient d'encadrement de manière raisonnable. Il doit surtout permettre à l'école à journée continue d'assurer sa mission principale, à savoir l'encadrement et la prise en charge en dehors des heures d'école. Les qualifications du personnel d'encadrement doivent être adaptées à ces tâches principales.

Motivation de l'urgence : L'intervention présente une solution possible aux mesures d'économie qui seront débattues lors de la session de novembre.